Updated: November 13, 2026

RÈGLEMENT OFFICIEL ET RÈGLES ABRÉGÉES POUR LES CONCOURS EN FRANCE

RÈGLES ABRÉGÉES :

AUCUN ACHAT REQUIS. Ouvert aux résidents légaux de France, âgés de 18 ans ou plus. Concours d'habileté. Se termine le 6 décembre 2026 à 23 h 59 min 59 s CET. 10 prix disponible(s) ; valeur approximative totale : 2,500 EUR. Les Participations seront jugées selon les critères du Règlement officiel. Compte Pinterest public requis. Soumis au Règlement officiel disponible à [URL]. Organisateur/Sponsor : Pinterest France SAS.

CHALLENGE DES FÊTES RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT NI PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. UN COMPTE PINTEREST ACTIF EN RÈGLE EST REQUIS POUR PARTICIPER. LE CONCOURS EST VALABLE UNIQUEMENT EN FRANCE. LA PARTICIPATION À CE CONCOURS CONSTITUE VOTRE ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL.

Le Challenge des Fêtes (le « Concours ») est un concours d'habileté conçu pour encourager les utilisateurs Pinterest admissibles (« Participant », « vous » ou « votre/vos ») à mettre en valeur leur créativité. Un panel de juges sélectionnera les Participations gagnantes sur la base des critères décrits ci-dessous, et les prix seront attribués conformément au présent règlement officiel (le « Règlement officiel »). Les gagnants ne seront pas sélectionnés par tirage au sort ni par hasard.

La soumission d'une Participation au Concours ou l'attribution d'un prix ne constitue pas une offre ou un contrat de travail avec le Sponsor/Organisateur, le Partenaire promotionnel ou l'Administrateur (les « Entités du Concours », chacune étant définie ci-dessous). Vous reconnaissez que votre Participation (définie ci-dessous) est soumise volontairement et non à titre confidentiel, et qu'aucune relation de confidentialité, fiduciaire, d'emploi, d'agence ou autre relation spéciale n'existe entre vous et le Sponsor/Organisateur ou les Entités du Concours (définies ci-dessous).

1. ACCORD CONTRAIGNANT

Pour participer au Concours, vous devez accepter le présent Règlement officiel. En soumettant une Participation, vous acceptez pleinement et sans réserve d'être lié par le présent Règlement officiel et par les décisions du Sponsor/Organisateur et/ou de l'Administrateur, lesquelles sont définitives et obligatoires pour toutes les questions relatives au Concours, sous réserve du droit applicable. Vous ne pouvez recevoir un prix que si vous respectez pleinement le présent Règlement officiel.

2. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à participer au Concours, vous devez, à la date et à l'heure de participation :

1. Être âgé d'au moins dix-huit (18) ans ;
2. Être résident légal de France ;
3. Détenir un compte Pinterest actif en règle et être le Titulaire autorisé du compte (défini ci-dessous) ;
4. Avoir reçu une invitation de la part de l'Organisateur pour participer à ce concours.
5. Ne pas être employé, stagiaire, prestataire, mandataire social ou dirigeant de l'une des Entités du Concours, de leurs filiales, sociétés affiliées, représentants commerciaux, fournisseurs, distributeurs, détaillants, partenaires promotionnels, fournisseurs de prix, agences de publicité ou de production, ni membre de la famille proche (parent, frère ou sœur, enfant, conjoint ou partenaire civil) ou du foyer de ces personnes ;
6. Ne pas être interdit de participation ou de gain par la loi applicable ; et
7. Ne pas faire l'objet de sanctions imposées par la France, l'Union européenne, les Nations Unies, le Royaume-Uni, le U.S. Department of Treasury, Office of Foreign Assets Control (OFAC), ou toute autre autorité gouvernementale compétente, y compris toute personne inscrite sur une liste de sanctions ou de parties restreintes tenue par ces autorités. Cela inclut également les personnes résidant dans tout pays, région ou territoire soumis à des sanctions ou embargos globaux en vertu du droit applicable, ou dans tout autre territoire pouvant être ajouté à une liste applicable de sanctions ou d'embargos.

Le Sponsor/Organisateur se réserve le droit de vérifier l'admissibilité et de trancher tout différend à sa seule discrétion, sous réserve du droit applicable.

3. ENTITÉS DU CONCOURS

Le Concours est sponsorisé/organisé par Pinterest France SAS, 18 Boulevard Malesherbes 75008 Paris France, (« Sponsor », « Organisateur » ou « Pinterest »).

4. PÉRIODES DU CONCOURS ET DE JUGEMENT

La période de participation au Concours commence le 16 novembre 2026 à 15 h 00 min 01 s CET et se termine le 6 décembre 2026 à 23 h 59 min 59 s CET (la « Période du Concours »).

La période de jugement commencera après la Période du Concours et se terminera aux alentours du 18 décembre 2026 (la « Période de jugement »). L'ordinateur du Sponsor/Organisateur est le dispositif officiel de chronométrage du Concours.

5. COMMENT PARTICIPER

Pendant la Période du Concours, suivez les étapes ci-dessous afin de soumettre une participation valide (« Participation ») :

1. Connectez-vous à votre compte Pinterest.
2. Créez sur Pinterest une nouvelle Épingle originale autour de la thématique des fêtes de fin d'année.
3. Votre Épingle doit comporter un titre et une description.
4. Votre Épingle doit inclure les hashtags #ChallengedesFetes et #Jeuconcours de manière claire et visible dans la description.
5. Enregistrez l'Épingle sur l'un de vos tableaux Pinterest publics. Le tableau et votre compte doivent rester publics jusqu'à l'annonce des gagnants et la remise des prix, sauf instructions écrites contraires du Sponsor/Organisateur.

Toutes les Participations seront réputées effectuées par le « Titulaire autorisé du compte » de l'adresse électronique associée au compte Pinterest utilisé pour participer. Le « Titulaire autorisé du compte » désigne la personne physique à laquelle une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès Internet ou une autre organisation chargée d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine concerné.

6. EXIGENCES RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

Chaque Participation doit être l'œuvre originale du Participant et ne doit porter atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle, droit à la vie privée, droit à l'image, droit moral ou autre droit d'un tiers (sauf pour les supports du Partenaire promotionnel fournis pour le Concours). En soumettant une Participation, vous garantissez qu'elle est conforme au présent Règlement officiel et qu'elle ne contient aucun contenu qui, à la seule discrétion du Sponsor/Organisateur :

1. Est sexuellement explicite, grossier, pornographique ou violent ;
2. Est dénigrant envers tout groupe ethnique, racial, de genre, religieux, national, lié au handicap, à l'âge, à l'orientation sexuelle ou tout autre groupe protégé ;
3. Fait la promotion de drogues illégales, d'alcool, de tabac, de produits nicotiniques, d'armes à feu, d'armes, de jeux d'argent ou de toute activité illégale ;
4. Diffame, calomnie, injurie, dénature ou dénigre d'autres personnes, sociétés, produits ou services ;
5. Contient des marques, logos, œuvres protégées, musique, œuvres d'art, images, habillages commerciaux ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers qui ne sont pas détenus par le Participant ou mis à disposition par le Partenaire promotionnel pour ce Concours ;
6. Contient une représentation, un nom, une voix, une ressemblance, une image, un identifiant, un nom d'utilisateur ou toute autre identification d'une personne autre que le Participant, sans que cette personne ait expressément autorisé le Participant à l'inclure dans la Participation et à accorder les droits décrits dans le présent Règlement officiel ;
7. Communique des messages incompatibles avec l'image positive du Sponsor/Organisateur ou de Pinterest ;
8. Contient des informations confidentielles, privées, sensibles ou non publiques ;
9. Contient des déclarations fausses, trompeuses, mensongères ou illicites ;
10. Viole une loi, un règlement ou un droit d'un tiers ; ou

11. Viole les Conditions d’utilisation de Pinterest (https://policy.pinterest.com/en/terms-of-service) ou les Règles communautaires (https://policy.pinterest.com/en/community-guidelines).

Le Sponsor/Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute Participation qu’il juge inappropriée ou non conforme. Le Sponsor/Organisateur peut également exiger du Participant qu’il retire, modifie, remplace ou fournisse des informations supplémentaires concernant une Participation si le Sponsor/Organisateur estime, à sa seule discrétion, que la Participation peut violer le présent Règlement officiel, les politiques de Pinterest ou la loi applicable.

7. CONDUITE

Les Participants acceptent de se conformer aux décisions du Sponsor/Organisateur et/ou de l’Administrateur, lesquelles seront définitives et obligatoires à tous égards, sous réserve du droit applicable. Le Sponsor/Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout Participant qu’il estime : (a) altérer ou tenter d’altérer le processus de participation ou le fonctionnement du Concours ; (b) violer le présent Règlement officiel ; (c) agir d’une manière antisportive, perturbatrice, abusive, menaçante ou harcelante ; (d) tenter de compromettre le fonctionnement légitime du Concours ; ou (e) soumettre des informations fausses, trompeuses ou inexactes.

8. JUGEMENT ET SÉLECTION DES GAGNANTS

Les Participations seront évaluées et notées sur la base de l’exercice de compétences, du jugement et de la qualité du contenu par un panel de juges qualifiés désignés par le Sponsor/Organisateur et/ou l’Administrateur (les « Juges »). Les Juges noteront les Participations admissibles selon les critères objectifs suivants : Créativité et originalité (34 %), Adéquation au thème du Concours (33 %) et Qualité et esthétique globales (33 %).

La ou les Participations ayant obtenu le score total le plus élevé, telles que déterminées par les Juges en application des critères publiés, seront réputées être le ou les gagnants potentiels, sous réserve de vérification et de conformité au présent Règlement officiel. En cas d’égalité, un juge départiteur jugera les Participations ex æquo selon les mêmes critères et pondérations afin de déterminer le gagnant potentiel. Aucun tirage au sort ne sera utilisé pour départager les ex æquo.

Le Sponsor/Organisateur et/ou l’Administrateur conserveront des dossiers écrits de jugement comme preuve du processus de jugement. Le Sponsor/Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer un prix, ou d’attribuer moins de prix que le nombre annoncé, s’il ne reçoit pas un nombre suffisant de Participations admissibles et qualifiées, sous réserve du droit applicable et des exigences publicitaires.

Tous les gagnants potentiels sont soumis à vérification par le Sponsor/Organisateur et/ou l’Administrateur. Les gagnants potentiels seront informés par le moyen de contact disponible en lien avec la Participation ou le compte Pinterest, qui peut inclure l’e-mail, un message Pinterest, un commentaire ou toute autre coordonnée fournie par le Participant. Les gagnants potentiels disposeront de cinq (5) jours à compter de la tentative de notification, ou de toute autre période indiquée dans la notification, pour répondre et peuvent être tenus de signer et retourner une déclaration/attestation d’admissibilité et une décharge de responsabilité/publicité (« Documents du gagnant »). Les gagnants peuvent également être tenus de fournir des informations ou documents raisonnablement nécessaires pour vérifier l’identité, l’admissibilité, le statut au regard des sanctions et la remise du prix, y compris une photo de type « selfie » et une copie d’une pièce d’identité officielle avec photographie, sous réserve du droit applicable en matière de protection des données. Si un gagnant potentiel ne répond pas, ne peut être contacté, est jugé inadmissible, ne fournit pas les documents ou informations requis, échoue au contrôle des sanctions ou ne respecte pas autrement le présent Règlement officiel, il peut être disqualifié et un autre gagnant potentiel peut être sélectionné parmi les Participations admissibles restantes sur la base des résultats du jugement.

TOUS LES GAGNANTS POTENTIELS SONT SOUMIS À VÉRIFICATION PAR LE SPONSOR/ORGANISATEUR ET/OU L’ADMINISTRATEUR, DONT LES DÉCISIONS SONT DÉFINITIVES ET OBLIGATOIRES, SOUS RÉSERVE DU DROIT APPLICABLE.

9. PRIX

Dix (10) gagnant(s) sera/seront sélectionné(s) parmi toutes les Participations admissibles pour recevoir le(s) prix suivant(s) :

3 x lauréats Or : bon d'achat Amazon de 500€

3 x lauréats Argent : bon d'achat Amazon de 200€

4 x lauréats Bronze : bon d'achat Amazon de 100€

Valeur approximative totale au détail (« ARV ») : 2,500 EUR. Les prix ne sont pas transférables et aucune substitution n'est autorisée, sauf à la seule discrétion du Sponsor/Organisateur ou si la loi applicable l'exige. Le Sponsor/Organisateur se réserve le droit de substituer un prix, ou toute partie d'un prix, par un prix de valeur égale ou supérieure si le prix annoncé devient indisponible pour des raisons indépendantes de sa volonté raisonnable. Les gagnants sont seuls responsables de tous frais, dépenses, taxes, droits et charges qui ne sont pas expressément indiqués comme inclus dans la description du prix.

10. CONDITIONS RELATIVES AUX PRIX

Le Sponsor/Organisateur ne remplacera aucun prix perdu, volé, endommagé, détruit ou mal acheminé, sauf si la loi applicable l'exige. Les prix sont attribués « en l'état » sans garantie expresse ou implicite, sauf toute garantie qui ne peut être exclue en vertu de la loi applicable. Tout prix non réclamé sera perdu.

CARTES-CADEAUX : l'utilisation d'une carte-cadeau est soumise aux conditions et politiques de l'émetteur, y compris les dates d'expiration et toute limitation géographique, monétaire, de remboursement ou de compte. Toute partie non utilisée ne sera pas remboursée.

11. TAXES

Les gagnants sont responsables de tous impôts, taxes, droits, prélèvements et autres coûts liés à l'acceptation, la réception ou l'utilisation du prix, sauf indication expresse contraire du Sponsor/Organisateur dans la description du prix ou si la loi applicable en dispose autrement. Pour recevoir un prix, les gagnants potentiels peuvent être tenus de fournir des documents fiscaux, d'identité, de résidence ou autres demandés par le Sponsor/Organisateur ou l'Administrateur. Le défaut de fournir ces documents peut entraîner la perte du prix.

12. CONFIDENTIALITÉ

Le Sponsor/Organisateur et l'Administrateur collecteront et traiteront les informations personnelles des Participants conformément à la Politique de confidentialité du Sponsor/Organisateur (disponible à l'adresse https://policy.pinterest.com/en/privacy-policy), au présent Règlement officiel et aux lois applicables en matière de protection des données, y compris le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés, aux fins d'administrer le Concours, recevoir et examiner les Participations, juger les Participations, contacter les gagnants potentiels, vérifier l'admissibilité et l'identité, effectuer des contrôles de sanctions, remettre les prix, conserver les dossiers, répondre aux demandes de liste des gagnants et respecter les obligations légales.

Les informations personnelles traitées dans le cadre du Concours peuvent comprendre, sans limitation, le nom, les informations de compte Pinterest, le nom d'utilisateur ou identifiant, les coordonnées, le pays ou la région de résidence, le contenu de la Participation, les communications avec le Sponsor/Organisateur ou l'Administrateur, les documents de vérification du gagnant, les informations fiscales ou de remise du prix et toute autre information raisonnablement nécessaire à l'administration du Concours. Le Sponsor/Organisateur peut partager ces informations avec l'Administrateur, le Partenaire promotionnel, les fournisseurs de prix, prestataires d'exécution, prestataires de contrôle des sanctions, conseillers professionnels, autorités de régulation et autres parties lorsque cela est nécessaire à l'administration du Concours, à la remise des prix, à la conformité légale ou à l'application du présent Règlement officiel.

Les Participants ne doivent pas inclure de données sensibles ou de catégories particulières de données personnelles dans leurs Participations, sauf si le thème du Concours l'exige expressément et si cela est légalement autorisé. Le Sponsor/Organisateur peut rejeter ou retirer les Participations contenant des informations sensibles non nécessaires. Le Sponsor/Organisateur conservera les informations personnelles relatives au Concours aussi longtemps que raisonnablement nécessaire pour l'administration du Concours, la conformité légale, la résolution des litiges, l'audit, la fiscalité et la tenue des dossiers, puis les supprimera ou les anonymisera conformément à ses pratiques de conservation.

Si le Concours comprend des communications marketing optionnelles, la demande de consentement doit être distincte de la participation et ne doit pas constituer une condition de participation au Concours ou de gain d'un prix, sauf examen et approbation par un conseil juridique. Les Participants peuvent disposer de droits en vertu de la législation applicable en matière de protection des données, notamment des droits d'accès, d'effacement, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et de réclamation auprès d'une autorité de contrôle, comme indiqué dans la Politique de confidentialité du Sponsor/Organisateur.

13. GARANTIE ET INDEMNISATION

1. Déclarations et garanties : Vous déclarez et garantissez que votre Participation est votre œuvre originale ; que vous êtes le seul et exclusif titulaire des droits ou disposez de tous les droits, autorisations, licences et consentements nécessaires pour soumettre la Participation et accorder les droits décrits dans le présent

Règlement officiel ; que votre Participation ne viole ni ne porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle, à la vie privée, à l'image, aux droits moraux, contractuels ou autres droits d'un tiers ; que votre Participation ne viole aucune loi ou réglementation applicable ; et qu'elle respecte les Conditions d'utilisation et les Règles communautaires de Pinterest.

2. Indemnisation : Dans la mesure maximale permise par la loi, vous acceptez d'indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité les Entités du Concours, ainsi que leurs sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, membres, employés, représentants et agents respectifs, contre toutes réclamations, demandes, actions, pertes, responsabilités, dommages, coûts et dépenses (y compris les honoraires d'avocat et frais de justice raisonnables) découlant de ou liés à : (i) votre violation du présent Règlement officiel ou de vos déclarations et garanties ; (ii) toute réclamation selon laquelle votre Participation enfreint, viole ou détourne les droits d'un tiers ; (iii) votre participation au Concours ; (iv) votre acceptation, réception, possession, mauvaise utilisation ou utilisation d'un prix ; ou (v) votre violation d'une loi, réglementation ou d'un droit d'un tiers. Cette indemnité ne s'applique pas dans la mesure où une réclamation résulte de la négligence, d'une faute intentionnelle ou d'une violation de la loi par une Entité du Concours, ou dans la mesure où cette indemnité n'est pas exécutoire en vertu du droit applicable.

14. DISQUALIFICATION

Toute fausse information fournie par un Participant ou tout non-respect du présent Règlement officiel peut entraîner une disqualification immédiate du Concours. Le Sponsor/Organisateur se réserve en outre le droit de disqualifier tout Participant qui altère le processus de participation, tente de compromettre le fonctionnement légitime du Concours, utilise des moyens automatisés ou frauduleux pour participer, viole les politiques de Pinterest, soumet une Participation inadmissible ou non conforme, ou agit de manière antisportive, abusive, perturbatrice ou illicite. Les décisions de disqualification seront prises à la seule discrétion du Sponsor/Organisateur, sous réserve du droit applicable.

15. INTERNET ET AVERTISSEMENT

Le Sponsor/Organisateur n'est pas responsable des Participations ou communications tardives, perdues, retardées, endommagées, corrompues, mal acheminées, incomplètes, illisibles, inaccessibles, supprimées ou non reçues en raison d'erreurs système, de défaillances matérielles ou logicielles, de pannes de réseau, de congestion Internet, de limitations de plateforme, de filtrage, de paramètres de confidentialité, de restrictions de compte, d'erreurs humaines ou d'autres dysfonctionnements techniques ou opérationnels. Le Sponsor/Organisateur n'est pas responsable des politiques, actes, omissions, interruptions ou limitations des plateformes, applications ou prestataires de services tiers susceptibles d'empêcher un Participant de participer, soumettre une Participation, être contacté ou recevoir des communications. Le fait pour le Sponsor/Organisateur de ne pas appliquer une disposition du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

16. DROIT D'ANNULER, DE MODIFIER OU DE DISQUALIFIER

Si le Concours ne peut pas se dérouler comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris en cas d'altération, fraude, défaillances techniques, limitations de plateforme, restrictions légales, force majeure ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du Sponsor/Organisateur qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, le Sponsor/Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion et sous réserve du droit applicable, d'annuler, terminer, modifier ou suspendre le Concours, ou de disqualifier les Participations ou Participants concernés.

Le Sponsor/Organisateur ne modifiera pas substantiellement la date de clôture, les conditions d'admissibilité, la description des prix, les critères de jugement ou d'autres conditions importantes après le lancement, sauf lorsque des circonstances inévitables échappant au contrôle raisonnable du Sponsor/Organisateur rendent la modification nécessaire et que celle-ci ne désavantage pas injustement les Participants qui ont participé conformément aux conditions initiales, ou lorsque la modification est autrement autorisée par le droit applicable et les exigences publicitaires.

Toute tentative par un Participant de porter délibérément atteinte à un service, une plateforme, un site web ou un système, ou de compromettre le fonctionnement légitime du Concours, constitue une violation des lois pénales et civiles, et le Sponsor/Organisateur se réserve le droit de rechercher toutes les voies de recours disponibles.

17. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Dans la mesure maximale permise par la loi applicable, les Entités du Concours, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, membres, employés, représentants et agents respectifs, ne sont pas responsables : (i) des transmissions électroniques, Participations ou autres soumissions perdues, tardives, volées, incomplètes,

illisibles, endommagées, altérées, détruites, mal acheminées, inaccessibles, supprimées, filtrées ou non reçues par le Sponsor/Organisateur ou l'Administrateur pour quelque raison que ce soit ; (ii) des problèmes ou dysfonctionnements techniques, erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts, retards d'exploitation ou de transmission, défaillances de communication, limitations de plateforme ou erreurs humaines pouvant survenir lors de la transmission, réception, collecte, examen, jugement ou traitement des Participations ; (iii) de la suppression, du vol, de la destruction, de l'accès non autorisé ou de la modification des Participations ; (iv) de l'indisponibilité ou de la défaillance de matériel, réseau, logiciel, plateformes, applications ou services ; (v) de causes échappant au contrôle raisonnable du Sponsor/Organisateur compromettant l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours ; (vi) d'informations de participation incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par les participants ou par tout équipement, système ou programme associé ou utilisé dans le Concours ; (vii) de toute erreur typographique, d'impression, de production, de programmation, publicitaire ou autre liée au Concours, au Règlement officiel, à l'administration ou à l'exécution du Concours ou à l'annonce des gagnants ; (viii) de toute tricherie ou fraude d'un participant ; ou (ix) de tout préjudice, perte ou dommage aux personnes ou aux biens causé directement ou indirectement par votre participation au Concours ou votre acceptation, réception, possession, mauvaise utilisation ou utilisation d'un prix, sauf lorsque cette responsabilité ne peut être exclue ou limitée par la loi.

RIEN DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL N'EXCLUT OU NE LIMITE LA RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS OU DE DOMMAGE CORPOREL CAUSÉ PAR UNE NÉGLIGENCE, DE FRAUDE OU DÉCLARATION FRAUDULEUSE, DE FAUTE INTENTIONNELLE, DE VIOLATION D'UNE OBLIGATION LÉGALE, OU DE TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE.

Sous réserve de la phrase précédente et dans la mesure maximale permise par la loi applicable, vous acceptez que toutes réclamations, jugements et condamnations soient limités aux frais directs et réels raisonnablement engagés, et qu'en aucun cas vous ne puissiez obtenir de dommages-intérêts punitifs, accessoires, spéciaux, indirects ou consécutifs, ni de dommages pour perte de profits, perte d'activité, perte de clientèle ou perte d'opportunité. Rien dans le présent Règlement officiel ne saurait exclure ou restreindre les droits impératifs dont vous disposez en tant que consommateur.

18. LICENCE DE CONTENU ET AUTORISATION DE PUBLICITÉ

Comme condition de participation, vous accordez à chaque Entité du Concours une licence perpétuelle, irrévocable, mondiale, gratuite, transférable et sous-licenciable d'utiliser, reproduire, publier, afficher, exécuter, distribuer, adapter, éditer, modifier, traduire, créer des œuvres dérivées à partir de, et exploiter autrement le contenu de votre Participation, en tout ou partie, à toute fin commerciale ou non commerciale, y compris l'administration du Concours, le jugement, la publicité, la communication, le marketing, la promotion, les réseaux sociaux, les usages internes, archivistiques et juridiques, sur tout support connu ou développé ultérieurement, sans rémunération, notification, examen ou approbation supplémentaire, sauf interdiction légale.

Vous accordez également aux Entités du Concours le droit d'utiliser votre nom, nom d'utilisateur, identifiant, ressemblance, image, voix, déclarations, informations biographiques, ville/région et Participation à des fins publicitaires et promotionnelles en lien avec le Concours et l'activité du Sponsor/Organisateur, sans rémunération supplémentaire, sauf interdiction légale. Le Sponsor/Organisateur traitera ces informations personnelles conformément à l'article 12 et à la loi applicable en matière de protection des données. Lorsque la loi applicable exige un consentement supplémentaire pour l'utilisation à des fins publicitaires, le Sponsor/Organisateur peut demander ce consentement dans le cadre des Documents du gagnant.

Vous renoncez, dans toute la mesure permise par la loi, à tout droit moral ou droit similaire que vous pourriez détenir sur votre Participation, ou acceptez de ne pas faire valoir ces droits contre les Entités du Concours, dans la mesure nécessaire pour permettre les utilisations décrites dans le présent Règlement officiel. Vous déclarez que toute personne dont le nom, l'image, la ressemblance, la voix ou tout autre attribut personnel apparaît dans la Participation a accordé les droits et autorisations nécessaires pour la Participation et les utilisations décrites dans le présent Règlement officiel.

19. DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE

Le présent Règlement officiel et tout litige découlant du Concours ou s'y rapportant seront régis par le droit français, sans égard aux règles de conflit de lois. Vous acceptez que tout litige soit résolu individuellement par les tribunaux compétents en France, sous réserve de tout droit impératif du consommateur que vous pourriez avoir d'introduire une procédure devant un autre tribunal compétent ou d'invoquer les lois impératives de votre lieu de résidence. Rien dans le présent Règlement officiel ne limite les droits non susceptibles de renonciation dont vous pouvez disposer en vertu des lois applicables de protection des consommateurs.

20. CONDITIONS D'UTILISATION

Comme condition de participation, vous acceptez de respecter les Conditions d'utilisation du Sponsor/Organisateur (https://policy.pinterest.com/en/terms-of-service), les Règles communautaires (https://policy.pinterest.com/en/community-guidelines) et toute autre politique Pinterest applicable. En cas de conflit entre le présent Règlement officiel et les Conditions d'utilisation de Pinterest uniquement en ce qui concerne l'administration du Concours, le présent Règlement officiel prévaudra dans la mesure permise par la loi.

21. LISTE DES GAGNANTS

Pour demander une liste des gagnants, envoyez un e-mail à createchallenges@pinterest.com en indiquant le nom du Concours dans l'objet, dans un délai de six (6) mois après la fin de la Période du Concours. Lorsque les exigences publicitaires ou promotionnelles applicables l'imposent, le Sponsor/Organisateur peut rendre disponibles le nom de famille et le département ou la région des principaux gagnants. Les gagnants peuvent s'opposer à la publication de leurs informations de gagnant ou demander sa limitation en contactant le Sponsor/Organisateur ; toutefois, le Sponsor/Organisateur peut néanmoins être tenu de fournir ces informations à une autorité de régulation ou autre autorité compétente.